



PROGRAMME DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNE (SSIAP 2)
Chef d'équipe de sécurité incendie
70 H + 7 H d'examen (77 heures)

ASSISTANCE FORMATION PREVENTION SECURITE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 15979 13
Auprès du préfet de région PACA
Autorisation d'exercer CNAPS N° FOR 013-2028-04-06-20230607953

Référence : Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par arrêté du 7 mai 2014 – consolidé par arrêté du 20 Novembre 2018

Obligations réglementaires :

- Application de l'Arrêté du 02 Mai 2005 modifié par l'arrêté du 07 Mai 2014 – Consolidé par l'arrêté du 20 Novembre 2018

Objectifs :

L'objectif de la formation SSIAP 2 est l'acquisition des connaissances complémentaires pour accéder aux fonctions de chef d'équipe en sécurité incendie. L'Habilitation Électrique nécessaire sur les sites d'exercice de l'emploi doit être détenue !

Bénéficiaires : Toute personne postulant à un emploi d'agent des services de Sécurité Incendie et répondant aux prérequis de la formation.

Pré requis :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : SST ou AFPS ou PSC1 ou PSE1 de moins de 2 ans
- Être titulaire de la qualification d'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP 1), délivrée dans les conditions du présent arrêté
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1 607 heures durant les vingt-quatre derniers mois. Cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail ;

RNCP : N° France compétence : **N°1401**

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.07.65.83.35– 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07



Contenu de la formation:

PARTIE 1 :

RÔLE ET MISSIONS DU CHEF D'ÉQUIPE

- o Gestion de l'équipe de sécurité
- o Management de l'équipe de sécurité
- o Organisation d'une séance de formation
- o Gestion des conflits
- o Évaluation de l'équipe
- o Information de la hiérarchie
- o Application des consignes techniques
- o Délivrance du permis feu
- o Comportement au feu

Durée : 38 heures

PARTIE 2 :

MANIPULATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

- o Système de détection incendie
- o Système de mise en service
- o Installations fixes d'extinction automatique

Durée : 10 heures

PARTIE 3 :

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- o Réglementation du Code du Travail
- o Commissions de sécurité et commission d'accessibilité

Durée : 6 heures

PARTIE 4 :

CHEF DE POSTE CENTRAL DE SÉCURITÉ EN SITUATION DE CRISE

- o Gestion du poste central de sécurité
- o Conseil technique aux services de secours

Durée : 16 heures

EXAMEN

Durée : 7 heures

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.07.65.83.35 – 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07



- Equipe pédagogique composée de formateurs conformes aux exigences du référentiel
- Supports de cours mis à jour régulièrement et validés par le référent pédagogique
- Matériel pédagogique conforme aux exigences du référentiel
- Alternance de cours théoriques et d'exercices pratiques
- Évaluations théoriques et pratiques réalisées en cours de formation facilitant les acquisitions

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE : Manon Guerrero

PRIX : 1 150,00 €

CONTACT : 04 42 96 23 38 – 06 07 65 83 35
Mail : contact@afpsformation.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS : Minimum 4 et Maximum 12

DURÉE : 77 heures dont 7 heures d'examens soit 11 jours

LIEU DE LA FORMATION : 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ACCESSIBILITÉ / HANDICAP : Pour toute question liée au handicap, veuillez contacter notre référent pour envisager les aménagements nécessaires. (Référant handicap : Manon Guerrero)

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Examen de contrôle des connaissances :

1. **Épreuve écrite : (30 min)**
QCM de 40 questions.
2. **Épreuve pratique : (20 min/ stagiaire)**
Ronde avec anomalies et sinistre
3. **Épreuve orale : (15min)**
Animation d'une séquence pédagogique

→ Diplôme : SSIAP 2

VERSION 2 – MG – 14/03/2023

Assistance Formation Prévention Sécurité

E-mail | contact@afpsconseil.fr
Tel | 06.07.65.83.35– 04.42.96.23.38

afpsformation.fr

Bureau | 115 rue Louis Armand – PAAP – 13290 Aix en Provence

ADEF | N° Agrément 1316090601
CNAPS | FOR-013-2028-04-06-20230607953

SAS au Capital de 18 500 €
RC Aix-en-Provence B 410 608 566 00072 – APE 7022 Z
N° tva intracommunautaire : FR 12410608566

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.15979.13
du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INRS | 1508329/2021/SST-01/O/07